



SECRETARIAT GENERAL

Madame, Monsieur,

La Société Générale est une banque française. Elle est à ce titre assujettie aux dispositions législatives et réglementaires européennes et françaises relatives à la lutte contre le blanchiment et le terrorisme, notamment en matière d'identification et de connaissance des clients et de déclarations à Tracfin.

La Société Générale se conforme naturellement strictement à ces dispositions et a mis en place des ressources et défini des procédures internes précises, en vue d'assurer leur mise en œuvre et l'efficacité de son dispositif de lutte contre le blanchiment. Ces procédures sont contenues dans des instructions internes applicables à l'ensemble du groupe Société Générale, en France et à l'étranger, exception faite des cas :

- où elles contreviennent à des dispositions législatives ou réglementaires locales ;
- où les dispositions législatives et réglementaires locales sont plus contraignantes, la Société Générale appliquant alors ces dispositions locales.

La Société Générale est par ailleurs soumise aux contrôles de la Commission Bancaire qui veille à l'application de la réglementation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Chris Davies
Directeur de la Déontologie